

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 13

Séance du : 18 juin 2025

Objet : Acquisition de parcelles – Lieu-dit « Pré Moulin »

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 13 juin 2025

Date d'affichage : 23 juin 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ – Mme Christelle ROY – M. Laurent CARDOT – M. Serge SCHMIT – M. Robin LHENRY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Claudine DELAITRE (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) – Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Christelle ROY) – M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Christophe TARY) – Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

La propriétaire des parcelles cadastrées section D n° 407 et 410 a donné son accord écrit pour les céder à la commune au prix de 13 500 € (contenance totale de 1 755 m²).

Il s'agit de l'ancien terrain de tennis.

M. le Maire propose d'acquérir ces parcelles au prix indiqué et de prendre en charge les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées D n° 407 et 410 sises Lieu-dit « Pré Moulin », de prendre en charges les frais de notaire et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Nombre de votants : 14

Vote : 13 Pour – 1 Contre (S. Schmit) – 1 Abstention (R. Lhenry)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA